

Auto-Ecole ADOLPHE

160 boulevard Gabriel Péri
91170 VIRY-CHATILLON
Tél : 01 69 24 28 03
autoecoleadolphe@gmail.com

N° Agrément : E02 091 0617 0

N° Siret : 785 261 900 00019

Code APE : 8553 Z

N° Formation professionnelle :

PARCOURS DE FORMATION A LA CATEGORIE A1 - A2 DU PERMIS DE CONDUIRE

L'examen du permis moto a été réformé le 19 janvier 2013 (Arrêtés du 23 avril 2012 et du 10 janvier 2013), avec des changements notables pour les épreuves sur plateau. Celles-ci sont identiques pour toutes les catégories A1 (125), A2 et automatique.

Un examen sur plateau en 5 épreuves, dont 4 pratiques et une orale et une épreuve en circulation.

I. Epreuves hors circulation (plateau) :

Pour chacune des épreuves pratiques, l'inspecteur tire au sort le parcours que le candidat doit effectuer.

- **1ère épreuve** : Déplacement sans l'aide du moteur, droite ou gauche. Cette épreuve est complétée par une interrogation orale sur un sujet de vérification technique :
 - Les commandes (direction, commande de frein, d'embrayage)
 - Les éléments techniques (huile moteur, tension de chaîne, suspensions...)
 - L'éclairage et les accessoires de sécurité (éclairage avant, clignotants, rétroviseurs...)

- **2ème épreuve** : Déplacement à allure réduite, droite ou gauche
La première partie du parcours (jusqu'à la deuxième paire de piquets) doit être réalisée en **20 secondes minimums**, ce qui constitue un changement notable pour cette épreuve.

- **3ème épreuve** : Maîtrise à allure plus élevée : Freinage demi tour droite ou demi tour gauche
 - Départ, accélération, montée des 3 premiers rapports
 - Demi-tour autour d'un plot central dans la limite des 6 mètres
 - Retour en ligne droite, montée des 3 premiers rapports
 - Au bout de la ligne droite, vitesse imposée d'au moins 50 km/h (vérifiée par l'utilisation d'un cinémomètre)
 - Freinage avec arrêt avant la ligne C5 (15,75 m) sur une piste sèche et C4 (19,65 m) sur une piste humide.

Cette épreuve n'est plus chronométrée.

Auto-Ecole ADOLPHE

160 boulevard Gabriel Péri
91170 VIRY-CHATILLON
Tél : 01 69 24 28 03
autoecoleadolphe@gmail.com

N° Agrément : E02 091 0617 0

N° Siret : 785 261 900 00019

Code APE : 8553 Z

N° Formation professionnelle :

- **4ème épreuve** : Maîtrise à allure plus élevée : Évitement demi tour droite ou demi tour gauche
 - Départ, accélération, montée des 3 premiers rapports
 - Slalom en 3ème à une vitesse minimale de 40 km/h (l'inspecteur mesure la vitesse à l'aide d'un cinémomètre, au niveau du 2ème plot)
 - Demi-tour autour d'un plot central dans la limite des 6 mètres
 - Retour en ligne droite (sans slalom), sur le 3ème rapport
 - Au bout de la ligne droite, vitesse minimale imposée d'au moins 50 km/h (vérifiée par l'utilisation d'un cinémomètre)
 - Évitement à effectuer sur le 3ème rapport
 - Freinage avec arrêt de précision entre quatre plots.

Cette épreuve n'est plus chronométrée.

- **5ème épreuve** : Interrogation orale

L'interrogation orale a lieu après les épreuves pratiques et avant l'épreuve en circulation. L'exercice est globalement simplifié par une réduction du nombre de fiches tirées au sort (de 20 à 12), mais le temps de l'interrogation reste identique.

II. Epreuve en circulation :

Pour être admis à l'épreuve en circulation, il faut avoir obtenu l'une des combinaisons de notes aux épreuves hors circulation :

- 5A
- 4A / 1B
- 3A / 2B
- 2A / 3B

L'épreuve en circulation dure 32 minutes environ. Elle comprend désormais au moins 5 minutes de conduite autonome : durant cette phase, le candidat doit suivre un itinéraire balisé par des panneaux visibles et sans instruction de l'inspecteur.